

ELECTIONS ET SYNDICALISME ...

Avoir fait admettre au peuple, au travailleur, qu'électeur il est maître de ses destinées est peut-être la plus grande victoire remportée par la bourgeoisie sur la classe ouvrière.

Errico MALATESTA

La CGT est la courroie de transmission du PCF, c'est entendu. Elle calque toute sa tactique sur celle du parti qui la domine. Dans la période actuelle et jusqu'aux élections cela signifie que cette organisation "syndicale" ne fera rien de nature à troubler les règles du jeu électoral acceptées par tous les politiciens.

Autrement dit les actions revendicatives, ou plus exactement les éventuelles possibilités de leurs généralisations à partir du mécontentement réel des travailleurs, seront canalisées pour être utilisées à plein sur le terrain électoral.

Il n'y aura pas de grands mouvements revendicatifs soutenus par la CGT. "Priorité au programme commun", tel est son mot d'ordre. A la rigueur une "journée d'action nationale et interprofessionnelle" sera organisée pour faire la preuve que les revendications ne sont pas oubliées. Et un soutien limité sera apporté aux quelques conflits locaux pour lesquels on recherchera le compromis le plus rapidement possible.

La CFDT, tiraillée par des courants divers, tous plus ou moins politisés, reste officiellement sur une réserve prudente, bien qu'elle compte de nombreux militants candidats aux législatives. Mais elle n'engagera pas non plus de grands mouvements revendicatifs. D'ailleurs, indépendamment de sa position par rapport au programme commun, on conviendra facilement que la tactique de la "grève à la carte" n'est pas de nature à impulser des mouvements sociaux importants.

Et les déclarations de MAIRE le 11 décembre sont également significatives pour le cas où la gauche l'emporterait:

"Nous nous adresserons au gouvernement pour que s'ouvre immédiatement une négociation qui devra porter sur deux points: déterminer tout d'abord l'ordre des priorités et les étapes de la réalisation des principales revendications des travailleurs."

En langage clair cela s'appelle passer un contrat. Quand le contrat sera passé on nous expliquera qu'il faut le respecter. Sans compter qu'on parle de négociations avec... le gouvernement.

Comme si le patronat allait disparaître miraculeusement.

Et à F.O.? La position confédérale, confirmée par le récent CCN, est très nette et tient en une phrase: *"D'autre part, le Comité confédéral national confirme que fidèle à sa ligne de conduite permanente, et attaché à l'indépendance du mouvement syndical, la confédération F.O. ne s'engagera d'aucune manière dans la campagne électorale législative"*.

Nous sommes entièrement d'accord (en sachant que nos raisons ne sont pas toutes les mêmes que celles de la majorité confédérale). S'il nous était apparu que la C.G.T.F.O., directement ou indirectement, ne serait-ce que partiellement, s'était engagée dans le soutien électoral aux partis du programme commun, nous n'aurions pas été les derniers à provoquer un remue-ménage sérieux dans la maison!

Mais cet accord ne nous empêche pas de formuler quelques remarques et de poser quelques questions:

- Comment peut-on diviser une personne en deux parties: le citoyen et le syndiqué?
- Plus précisément, comment certains camarades qui ont voté le texte du C.C.N. font-ils pour concilier ce vote avec les exigences des partis auxquels ils appartiennent qui leur demandent, en tant que citoyens, de soutenir le programme commun?

Car il faudrait aller plus loin.

Pour notre part nous aurions apprécié un texte indiquant qu'avant et après les élections, demain comme aujourd'hui, les structures économiques n'étant pas touchées, les revendications des travailleurs restent entières et que c'est pour cette raison essentielle que nous gardons notre totale indépendance.

On aurait même pu ajouter que le programme commun (que nous avons lu), s'il était appliqué, renforcerait considérablement l'étatisation dans tous les domaines et que cela va à l'encontre de la doctrine de la C.G.T.F.O. D'où raison supplémentaire pour que le mouvement syndical ne s'engage pas à le soutenir, mais en combatte les aspects néfastes.

Ceux qui ont intérêt à faire des analyses superficielles feront semblant de croire que cette attitude est favorable à la majorité actuelle. La C.G.T. ne se prive pas pour répéter: "*ou vous soutenez ce programme, ou vous êtes du côté du pouvoir*". C'est pour cela qu'une position de réelle indépendance envers les partis de gauche n'est logique qu'à condition d'être résolument revendicative et combative vis-à-vis du pouvoir actuel.

Etre exigeant pour nos revendications en pleine campagne électorale, ce n'est pas faire de la "politique" au sens électoral, c'est tout simplement mettre à profit une période pour rappeler que la classe ouvrière existe et que le mouvement syndical n'entend pas sacrifier ses exigences au nom "du calme et de la dignité". Car nous continuons de penser que l'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes, et que sur le chemin de cette émancipation lavoie parlementaire est une voie de garage.

LES LIAISONS CONTRE-NATURE:

Relevé dans *Le Monde* du 6.12.72: "*Cinq syndicats d'enseignants qui ont des adhérents dans le premier degré: l'Union Syndicale des Enseignants de France (C.G.C.), le Syndicat Général de l'Enseignement Public (indépendant), la Confédération Nationale des Groupes Autonomes, le Syndicat C.F.T.C. de l'Education Nationale de la Recherche et des Affaires Culturelles), le Syndicat National des Directeurs (Force Ouvrière), se sont groupés pour présenter des "listes d'union" aux prochaines élections professionnelles chez les instituteurs qui auront lieu le 15 décembre*".

SANS COMMENTAIRES.

Lisez SOLIDARITE OUVRIERE, organe de l'Alliance Syndicaliste.

UN NOUVEAU TYPE DE SYNDIQUE: L'ASSOCIE ...

Nous sommes partisans de l'autonomie des syndicats au sein des fédérations et des unions départementales, et de l'autonomie de celles-ci au sein de la confédération.

Mais la liberté n'est pas l'indifférence. Aussi nous ne craignons pas de nous interroger sur certaines tactiques pour essayer d'analyser leurs objectifs.

Nous venons de lire le numéro 69 (novembre 1972) du mensuel "LES ROUTIERS PROFESSIONNELS", organe des Unions Régionales de Chauffeurs Professionnels (U.R.C.P.). Cette lecture fut très instructive. Par exemple nous avons pu relever les passages suivants:

Dans un pavé intitulé "Qu'est-ce que l'U.R.C.P. ?"

Les U.R.C.P. sont à présent représentées dans de multiples entreprises de transports et autres sous le titre URCP-FO. Elles siègent à de nombreuses commissions.paritaires et nous savons que l'association URCP-FO est sur le point de devenir le label le plus représentatif au sein de la profession.

Dans le compte-rendu d'une réunion nationale de militants tenue les 7 & 8 octobre 1972:

En moins de cinq années les URCP ont obtenu leur représentativité nationale et européenne au sein de la Fédération des Transports Force Ouvrière...

Il (le secrétaire Général Jean VANDECASTEELE) donna ensuite lecture d'un projet d'affiliation soumis à la Confédération pour étude.

Afin de pouvoir mieux l'expliquer et pour qu'il soit plus compréhensible pour l'ensemble des participants, il dressa au tableau un schéma des structures de la Confédération, ainsi celles des U.R.C.P. Il démontra la nécessité de la création d'une Union ou Fédération Nationale des Chauffeurs Professionnels qui aurait les mêmes droits et les mêmes devoirs que toutes les Fédérations affiliées à la Confédération. Une structure de coordination serait réalisée entre cette Union et la Fédération des Transports F.O.

La Fédération des Chauffeurs Professionnels participerait sur sa demande aux discussions paritaires dans toutes les tranches où sa présence serait jugée nécessaire, son titre UNCP serait associé à celui de F.O. d'une façon permanente dans les transports, et suivant son évolution dans les autres industries...

Une interruption fut sollicitée par le Président pour saluer l'arrivée de M. BEUCLER, Député de la Haute-Saône, qui a bien voulu honorer de sa présence cette importante réunion.

Jean VANDECASTEELE aborda le problème de la participation et démontra que les chauffeurs participent et sont disposés à accentuer leur effort, encore faut-il que dans certains domaines cette possibilité leur soit offerte...

M. BEUCLER, dans sa réponse, exprima sa satisfaction de constater que les problèmes évoqués démontraient que les chauffeurs professionnels étaient décidés à s'organiser très sérieusement et très efficacement sur le plan syndical... qu'ils étaient axés sur la participation, à condition qu'elle leur soit offerte. Il confirme que seul un syndicalisme puissant pouvait faire valoir ses revendications.

Il attira tout particulièrement l'attention de l'ensemble des participants sur le rôle des parlementaires qui doivent participer aux réunions afin de pouvoir intervenir énergiquement auprès des pouvoirs publics concernant les problèmes de la profession...

Dans le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'URCP-Nord du 24 septembre 1972:

La première question, très importante pour l'avenir des URCP, concernait les modifications susceptibles d'être apportées au contrat d'association URCP-FO afin de renforcer la présence, l'action et l'épanouissement d'une Fédération de métier au sein d'une Confédération représentative.

Henri DEMARET informa les membres du C.A. des communications qu'il avait reçues durant les vacances du Secrétaire Général.

Celui-ci ayant été appelé au cours du mois d'août à présenter un projet qui a été soumis par notre camarade Filly GITLER, Secrétaire Général de la Fédération des Transports Force Ouvrière, à notre ami André BERGERON, Secrétaire Général de la C.G.T.F.O. et aux responsables des Fédérations intéressées par l'amélioration de l'association F.O.-U.R.C.P. (Chimie, Alimentation, Métallurgie, Travaux Publics, Bâtiment)...

Après une explication très complète et une discussion au cours de laquelle chaque membre du C.A. a pu exprimer son point de vue, il ressort que la majorité des responsables du C.A. de l'U.R.C.P. Nord ne sont pas opposés à un renforcement de l'unité U.R.C.P.-F.O. à condition que la Confédération accepte l'affiliation d'une Fédération ou Union Nationale de métier, que les URCP conservent leur originalité, leurs structures et leur autonomie de gestion.

L'UNION NATIONALE DES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS ne peut se réaliser pleinement que par le renforcement de sa personnalité sur le plan national.

Il ne peut être question, pour la Confédération et ses Fédérations affiliées de restreindre l'épanouissement du Syndicat de métier au profit du Syndicat d'Industrie.

Il est vital de considérer que le maintien des deux conditions est absolument indispensable pour étendre l'action de l'URCP-PO parmi les travailleurs de la route.

FIN DES CITATIONS

Nous ne pensons pas gâcher du papier en citant longuement des textes si édifiants.

L'absorption du syndicat C.F.T. des grands magasins a fait couler de l'encre (ne revenons pas sur les

commentaires de l'époque, mais à notre connaissance elle a été menée sur des bases claires: adhésions individuelles à F.O., c'est-à-dire adhésions individuelles aux statuts de la C.G.T.F.O.

Avec les U.R.C.P. on entend une autre musique. Ils ont les dents beaucoup plus longues. Et ils laissent clairement entendre qu'avec ces dents ils vont essayer de mordre dans les fédérations d'industrie qui syndiquent, et c'est bien normal, les chauffeurs de leur industrie. Si le projet se réalise nous souhaitons bien du plaisir à la commission de délimitation.

De toute manière à partir du moment où plusieurs fédérations sont en cause et où il est question de créer une nouvelle fédération c'est une affaire qui dépasse la compétence de la fédération des transports pour concerner toute la confédération. Est-il prévu de la mettre à l'ordre du jour d'un prochain C.C.N.?

Nous aimerions aussi en savoir plus sur les contrats d'association du type URCP-FO. En quoi consistent-ils? Sur quelles bases statutaires s'appuient-ils? C'est quand même trop fort qu'on puisse bénéficier, nationalement et internationalement, de la représentativité de Force Ouvrière et utiliser le sigle sans être adhérent.

Nous ne sommes pas outrancièrement légalistes, mais enfin la C.G.T.F.O., officiellement, est fondée sur la reconnaissance de la lutte des classes, vise à la disparition du salariat et du patronat (voir motion majoritaire au congrès 1971) et se détermine indépendamment de toute organisation politique.

Nous aimerions connaître la position des URCP par rapport à ces divers points, essentiels pour l'émancipation des travailleurs. Nous craignons de connaître déjà la réponse puisqu'ils ne se gênent pas pour faire participer à leurs travaux "syndicaux" des membres de groupes politiques (voir les passages concernant M. BEUCLER, député de Haute-Saône).

Alors ?

DANS NOTRE COURRIER

TOUS LES AUTORITAIRES SE RESSEMBLENT...

... ce sont eux qui font crever le mouvement ouvrier et ce n'est pas une étiquette, fut-elle F.O., qui confère automatiquement un brevet de démocratie.

Tract distribué au personnel Air-France de l'aéroport de Nice:

C'est en tant que délégué du personnel que je m'adresse à vous. Lors de précédentes élections de délégués du personnel je fus élu sur une liste C.G.T. Durant 8 années, dont 4 comme militant actif, j'ai représenté cette organisation.

Il y a quelques jours j'ai fait savoir à mon bureau central que je démissionnais de la C.G.T.

Pourquoi ? J'en donne ici les raisons car je trouve normal d'en rendre compte à tous mes camarades de travail qui m'ont connu comme délégué bien entendu, mais aussi comme militant C.G.T.

1- L'intolérance des responsables C.G.T. vis-à-vis des courants minoritaires au sein de leur propre syndicat;

2- Le sectarisme de beaucoup de militants de cette organisation à l'encontre d'autres syndicats, ce qui n'est pas un moyen de faire progresser l'UNITE si nécessaire,

3- une certaine répugnance à défendre les cas des travailleurs non syndiqués ou adhérents à d'autres syndicats;

Voilà brièvement résumés mes désaccords que je considère trop importants pour pouvoir continuer à militer au sein de la C.G.T.

Je tiens à faire savoir que je conserve mon mandat de délégué du personnel. RIEN n'entravera mon travail militant et je reste dévoué à la cause que je me suis engagé à défendre: celle de tous les travailleurs contre l'injustice sociale.

Pour ce faire, je viens d'adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE d'Air France.

D.G. Délégué du personnel

D'un camarade du Var:

Lors de ta visite à Toulon je t'avais parlé de mes problèmes et depuis la situation s'est aggravée au bureau syndical.

CGT et CFDT avaient décidé de réagir contre certaines mesures prises par la direction, et pour cela ils ont invité le délégué FO à participer à l'action ou à proposer quelque chose, au cours d'une réunion. Le délégué FO a décliné l'invitation sans en référer au bureau. La CGT et la CFDT ont donc écrit un tract. Tous les membres du bureau FO, après lecture du tract, étaient d'accord pour s'y joindre, mais le délégué n'a rien voulu savoir.

Mes reproches sur son autoritarisme et ses méthodes anti-démocratiques n'y ont rien fait. Voulant réunir le conseil régional pour procéder à de nouvelles élections je me suis heurté à l'indifférence des membres du bureau qui cachaient derrière l'autorité du délégué leur j'em'enfoutisme.

Alors j'ai démissionné de Force Ouvrière et j'ai adhéré à la C.F.D.T.

QU'EST-CE QUE LA GAUCHE SYNDICALE ?

D'un camarade du Puy-de-Dôme:

Je pense que tous les camarades de F.O. qui ne sont pas d'accord avec la ligne officielle de la politique actuelle menée par BERGERON et son équipe, et qui admettent l'expropriation capitaliste, en même temps que l'instauration d'une société de type "SOCIALISTE", devraient se regrouper en "tendance", et avoir leur BULLETIN de liaison qui serait propagé à travers les U.D., syndicats de base, fédérations, etc.

En quelque sorte vous avez montré un chemin, on ne peut que vous en féliciter, il faut peut-être "élargir" votre équipe à ceux qui ne se réclament pas tout à fait de l'anarcho-syndicalisme, mais qui se marquent carrément à gauche dans la vie politique et syndicale.

Je me tiens prêt, pour ma part, à collaborer avec vous en ce sens.

Notre commentaire:

Il est parfois bon de se presser lentement. La lettre de ce camarade est intéressante, mais nous ne pouvons pas lui répondre franchement oui.

1°- L'initiative prise par l'équipe de PNLCC visait et vise toujours à rassembler ceux des anarcho-syndicalistes militants à FO qui en ressentent la nécessité. Elle nous aura permis d'établir ou de raffermir des liaisons avec d'autres camarades et nous espérons faire un pas important de plus dans le courant de 1973. Mais cela ne peut prendre corps en quelques secondes.

Si nous tenons avant tout à travailler sur des bases syndicalistes libertaires c'est par souci de clarification, pas par sectarisme: notre comportement lors du dernier congrès confédéral l'a bien montré.

2°- C'est justement notre souci de clarté qui nous laisse réticents devant des formules comme "gauche syndicaliste et politique".

Au dernier congrès confédéral nous avons dû tenir à distance une équipe qui, sous couvert d'une phraséologie de gauche, tentait une manoeuvre., intégrationniste dans la foulée d'un bureaucrate autoritaire (Maurice LABI, pour ne pas le nommer). Les choses ne sont donc pas si simples.

Sur des points précis nous sommes toujours prêts à passer des accords (donc des compromis) avec d'autres courants en opposition à l'actuelle majorité confédérale, mais les meilleurs compromis se font toujours à partir de bases claires de part et d'autre.

FAITS DIVERS

En septembre, au moment de l'affaire de Munich (dont nous ne nions pas le caractère atroce), la confédération a publié un communiqué dicté, semble-t-il, plus par des réflexes sentimentaux que par une analyse approfondie de la situation israélo-palestinienne. Notons en passant que ce comportement passionnel n'était pas celui de "responsables".

Nous retiendrons surtout le fait qu'une position a été prise et un communiqué rendu public. Or ces dernières semaines deux événements ont eu lieu sur lesquels la confédération (à notre connaissance) est restée muette:

- le procès de Bobigny,
- l'exécution de deux condamnés à mort (pour la première fois depuis l'accession au "trône" de Pompidou) sacrifiés sur l'autel des prochaines législatives.

Le premier de ces événements a permis la remise en cause spectaculaire de la législation sur la contraception et l'avortement ou, si notre mémoire ne nous trahit pas, une des motions adoptées au dernier congrès confédéral aurait dû pousser le bureau confédéral à émettre une opinion. Quant au second de ces événements, il a été écrit que des militants F.O. ont plus ou moins trempé dans les remous créés par l'affaire de Clairvaux. Est-ce exact?

Devant le mutisme confédéral nous nous posons la question suivante: s'agit-il d'indifférence? de négligence? de prudence? Sur des problèmes qui concernent le mouvement ouvrier (que certains le veuillent ou non) il ne peut être question d'indifférence, la négligence est synonyme d'irresponsabilité et la prudence ressemble beaucoup à l'hypocrisie.

CORRESPONDANCE:

Jo SALAMERO 16 rue du Languedoc 33700 MERIGNAC

Marc PREVOTEL B.P. 15 Cité Léon Weber 50440 BEAUMONT-HAGUE

Abonnement: 10F les 6 numéros. Soutien:20 F.
Marc PREVOTEL C.C.P. ROUEN 1753 41 N
